



# FLASH-INFOS N° 02/2024

## SOMMAIRE

Editorial (p1)

C/R conseil municipal

13/02 et 10/04/2024 (p2)

Compte Administratif  
2023 (p5)

Budget Primitif 2024  
(p9)

SPECIAL FLASH-INFOS

COMPTES ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRIMITIF 2024

## EDITORIAL

### LES FILS CONDUCTEURS DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2024

Chiffres et commentaires illustrés par de nombreux tableaux vous ouvrent le livre de la situation comptable, budgétaire, financière de la commune ainsi que l'évolution de son endettement.

Certes, ce numéro spécial peut paraître rébarbatif pour la plupart d'entre vous, et sa lecture fastidieuse, mais il répond à une volonté de transparence totale de l'action municipale.

Que faut-il en retenir ?

Quels sont les fils conducteurs qui guident notre action ?

Préserver la qualité de votre environnement, contribuer à votre sécurité, répondre à vos besoins, faciliter l'éducation de vos enfants, favoriser la culture, le sport et les loisirs pour l'épanouissement de chacun au sein d'une convivialité intergénérationnelle justifient les moyens financiers consacrés au fonctionnement du quotidien.

Mais nous voulons également assurer l'attractivité de la commune et assurer son avenir en l'équipant d'infrastructures répondant à l'évolution des normes de sécurité, d'économie d'énergie et au changement climatique.

C'est l'investissement qui porte ces projets, réalisables grâce aux subventions obtenues, accompagnées d'un autofinancement de la commune provenant du solde (appelé marge) de nos ressources fiscales diminuées des dépenses de fonctionnement.

Aussi a-t-il été jugé nécessaire de maintenir cette marge à son niveau pour financer la construction d'une garderie périscolaire, la mise en sécurité de l'école maternelle avec la réhabilitation de sa cour de récréation. Sans oublier l'accessibilité du premier étage de la mairie aux personnes à mobilité réduite, avec l'amélioration des conditions d'accueil du public et de travail des agents, avec en perspective la réhabilitation des équipements du stade municipal.

L'inflation rognant cette marge, et les dotations de l'Etat ne couvrant pas cette dernière, le conseil municipal a donc décidé une augmentation mesurée de 2 % des taux fiscaux restés stables depuis 2018 avec un taux du foncier bâti en dessous de la moyenne départementale.

**Gérard ABBAS,**  
Maire de Fains-Véel

**Vice-Président de la CA Meuse Grand Sud**  
**Vice Président du Conseil Départemental**

#### Contacts Mairie

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : [accueil@mairie-fains-veel.fr](mailto:accueil@mairie-fains-veel.fr)

Site internet : [www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr)

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2024

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

### DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE A DESTINATION DES ELUS :

M. Jean-Pierre BEGEL a été désigné en qualité de référent déontologue de la commune de Fains-Veel. Le référent sera rémunéré conformément aux textes en vigueur, soit 80 € par sollicitation.

### REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL :

↳ **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) :**

↳ **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU GIP OBJECTIF MEUSE :**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du stade municipal, le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel et sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat (DETR) et du GIP Objectif Meuse. Dans le cas où ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

### DEMANDE DE SUBVENTION 2024 AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

il a été décidé de solliciter l'aide du Conseil départemental de la Meuse au titre de la répartition du produits des amendes de police pour les projets ciblés et approuvés par le conseil municipal

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2024

Tous les dossiers inscrits l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET GENERAL :** La section de fonctionnement en augmentation de 1,02 % par rapport à 2022 s'équilibre à 1 839 177,51 € avec un excédent comptable de 499 600,66 €.

La section d'investissement d'un montant de 1 365 354,78 € dont 531 421,41 € de travaux et acquisitions présente un déficit comptable de 235 713,04 € couvert par une affectation de 209 406,56 € du résultat de la section de fonctionnement après intégration des restes à réaliser.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES :** La section de fonctionnement en diminution de 17,46 % par rapport à 2022 s'équilibre à 107 656,54 € avec une subvention du budget général de 27 000 € et présente un excédent comptable de 1 653,82 € contre 5 232,29 € en 2022.

La section d'investissement présente un résultat de 6 124,59 €.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET GENERAL :** Ce compte présenté par le Trésorier Payeur est approuvé. Le résultat de la section d'investissement déficitaire de 235 713,04 € est conforme à celui du compte administratif. Une différence de 15 394,79 € avec le compte administratif dans la section de fonctionnement provient de recettes réelles comptabilisées dans des comptes transitoires ou d'attentes, cette différence n'altère pas la sincérité des comptes.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA CAISSE DES ECOLES :** Ce compte présenté par le Trésorier Payeur est conforme à notre compte administratif.

**AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2023 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL :** L'excédent de fonctionnement de 499 650,56 € est affecté partiellement à la section d'investissement pour un montant de 208 806,56 € afin de couvrir le déficit de la section investissement de 235 713,04 € ramené à 208 806,56 € après incorporation des restes à réaliser de 76 248,68 € en dépenses en 103 155,16 € en recettes. Le solde de 290 844,00 € est maintenu en fonds disponibles à la section de fonctionnement.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES :** Les résultats excédentaires de 1 653,82 € en fonctionnement et 6 124,59 € en investissement sont maintenus chacun dans leur section.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.** Les principales données retenues pour l'élaboration du budget 2024 sont les suivantes :

Intégrer l'incidence de la dégradation des hypothèses économiques de la loi de finances 2024 provoquant une diminution de 10 milliards des dépenses de l'Etat. Poursuivre le désendettement et assurer le remboursement de la dette en prenant en compte la hausse des taux d'intérêts, assurer la trésorerie via le recours d'une ligne de trésorerie.

Des dépenses de fonctionnement assurant la prise en charge de l'inflation, les revalorisations salariales, la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, le coût des énergies.

Des recettes de fonctionnement répercutant l'inflation dans la tarification des prestations aux administrés, enregistrant des dotations de l'Etat en légère augmentation, et des impôts locaux revalorisés à hauteur du taux de l'inflation, le tout insuffisant pour dégager une marge brute nécessaire au respect de nos obligations et à l'autofinancement des investissements votés.

Un autofinancement indispensable aux travaux sur les réseaux et la voirie rue d'Egremont, à la requalification de l'Ilot Mairie-Ecole maternelle avec construction d'une garderie, au changement climatique, avec en perspective la réhabilitation du stade municipal.

**BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET GENERAL :** Ce budget s'inscrit dans un contexte de dégradation des hypothèses économiques de la loi de finances 2024 provoquant une diminution de 10 milliards des dépenses de l'Etat, à laquelle sera associée les collectivités locales.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 916 827 € en augmentation de 6,59 %. L'impact de la fermeture d'une classe à l'école maternelle provoque une baisse d'effectif au restaurant scolaire et à la garderie avec une réduction des moyens en personnel, y compris du volume horaire des ATSEM. Il est prévu une exploitation forestière en légère augmentation, complétée par une récupération des charges d'abattages d'arbres sur des propriétés privées rue de Bégarenne. L'attrait de nos centres de loisirs est pris en compte dans ce budget tant dans la prestation versée à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), organisatrice, qu'au niveau de la participation financière des familles.

Les dotations de l'Etat enregistrent une augmentation de 1,77 %. Le produit de la fiscalité locale provenant des taxes sur le foncier bâti et non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans progresse de 5,52 %, avec une revalorisation des bases fiscales de 3,9 % et une augmentation de 2 % des taux fiscaux y compris un complément du produit des droits de mutation et la taxe sur l'électricité stable. Les loyers des locaux d'habitation, professionnels et des fermages augmentent de 7,80 % en raison d'une diminution de la vacance.

Les charges, hors salaires augmentent de 4,66 % Les consommations d'énergie sont à maîtriser, et nous subissons la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts et la ligne de trésorerie. Augmentation du coût des prestations de service et de celui des travaux de maintenance du patrimoine immobilier et mobilier. La subvention de fonctionnement au budget annexe de la caisse des écoles est en diminution. Les charges salariales sont en augmentation de 7,62 %. Après récupération des salaires pour longue maladie auprès de l'assurance Gras Savoye, l'augmentation se limite à 3,46 % en raison de la revalorisation des indices, des avancements d'échelon, de l'évolution du point d'indice en année pleine et de l'attribution de la prime exceptionnelle de maintien du pouvoir d'achat.

Par rapport à la prévision budgétaire 2023, la résultante de ces variations projette une augmentation de 28 132 € de l'épargne consacrée à l'investissement. La section d'investissement s'équilibre à 1 579 883,45 € avec en report 76 248,68 € de dépenses et 103 155,16 € de subventions concernant les travaux en cours d'exécution non terminés au 31 décembre 2023. La capitalisation du résultat de fonctionnement 2023 couvre le report du déficit et apporte l'autofinancement nécessaire pour solder les travaux ci-dessus cités sans recours à l'emprunt.

Les inscriptions d'investissement pour 2024 (Acquisitions de terrains et matériel, Travaux de voirie et sur réseaux, Travaux dans les bâtiments, Aménagements urbains et travaux sylvicoles, Réalisation pour un tiers de la réhabilitation de l'ilot Mairie-Ecole maternelle-garderie) d'un montant de 975 437,76 € seront couvertes par des subventions d'un montant de 329 074,02 €. Un emprunt de couverture de 171 772,71 € qui sera mobilisé à hauteur de 145 000 € assurera partiellement le financement. La ligne de trésorerie sera reconduite pour assurer la couverture ponctuelle des besoins de trésorerie.

**BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES** : La section de fonctionnement s'équilibre à 113 628,55 €, en augmentation de 0,63 %. Les recettes de restauration sont prévues à hauteur de 54 774 €, celles de garderie 23 630 € soit un total de 78 011 €. Les charges d'exploitation s'élèveraient à 107 967,15 € auxquelles viendra en diminution l'excédent d'exploitation 2023 de 1 617,55 € pour laisser un résultat prévisionnel de 1 661,40 €. Il est tenu compte d'une hausse prévisionnelle de 2,4 % du prix des repas livrés par le prestataire l'Alsacienne de restauration à compter de la rentrée de septembre 2024 alors que celui-ci annonce une hausse de 8 %. Il est prévu de limiter la hausse à hauteur de 2,4 % sur le prix de vente des repas. La subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget de fonctionnement s'élève à 30 000 €. Le remplacement de la chaudière nécessite un investissement de 11 200,00 € autofinancé pour 7 200,00 € et par apport d'une subvention de 4 000,00 € provenant du budget général et transitant par la section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre à 11 485,74 € après intégration de la dotation d'amortissement de 1 361,15 € et d'une subvention de 4 000,00 €

**VOTE DES TAUX FISCAUX 2024** : Prenant en compte l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement, l'incidence de la revalorisation des charges salariales pesant sur le budget de fonctionnement, malgré la revalorisation des bases fiscales de 3,9 %, et la nécessité de maintenir une marge brute à hauteur des montants nécessaires au remboursement de la dette et à l'autofinancement des projets d'investissements engagés, une hausse de 2% fera évoluer les taux comme suit : Taxe sur le foncier bâti : de 47,47 % à 48,42 % - Taxe sur le foncier non bâti : de 42,96 % à 43,82 % - Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants depuis plus de 2 ans) : de 14,26 % à 14,55 %. Pour rappel la dernière augmentation des taux fiscaux de 1 % remonte à 2018.

**SUBVENTION 2024 A LA CAISSE DES ECOLES** : Une subvention de 34 000 €, représentant 31,49 % des dépenses de fonctionnement inscrites à hauteur de 108 411 €, couvrira le déficit.

**SUBVENTION 2024 AU CCAS** : Une subvention de 17 000 € est versée afin d'assurer les dépenses de fonctionnement.

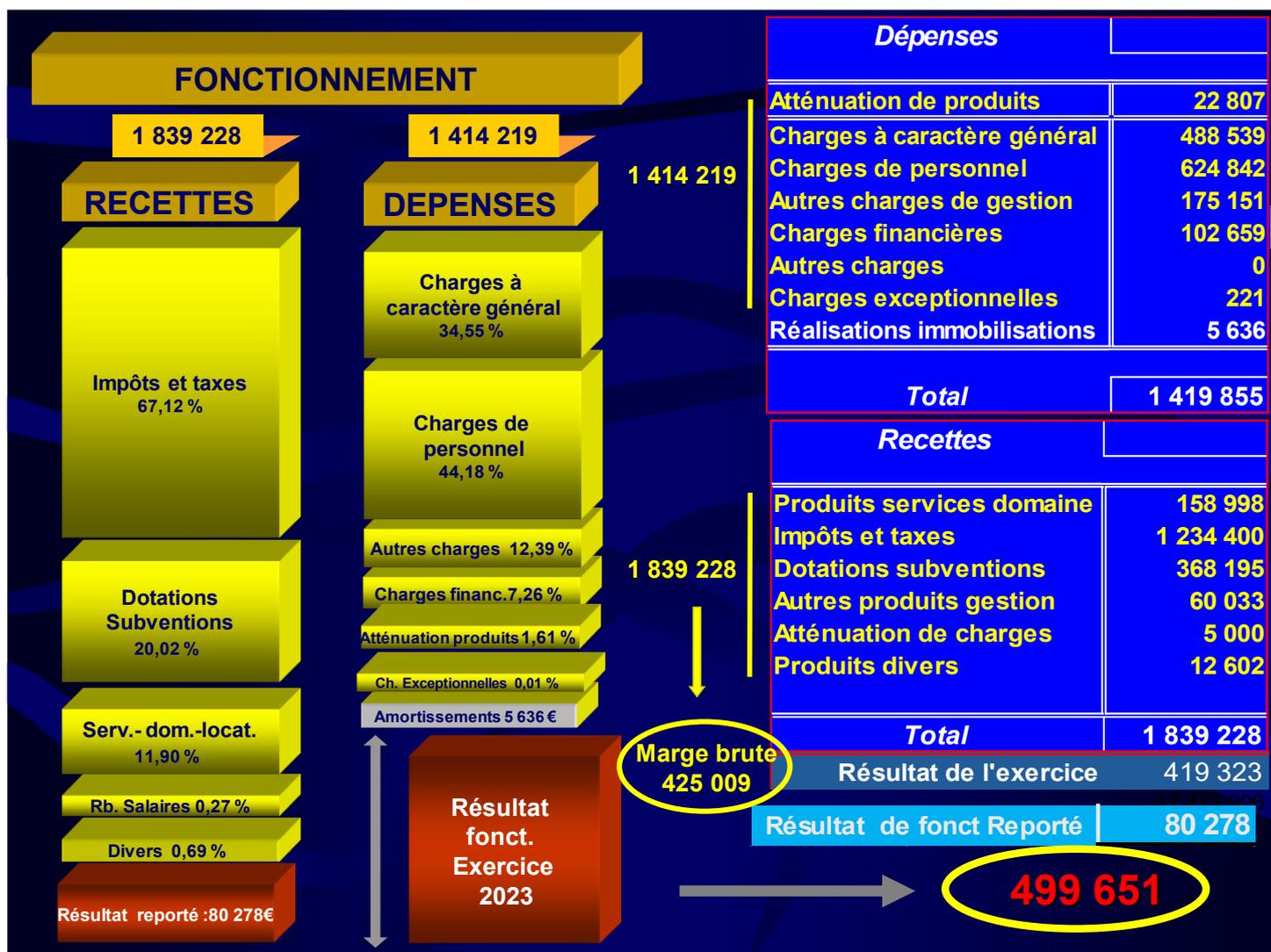
**RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES PRIVEES SUR L'EXERCICE 2024** : Le conseil municipal a décidé de reconduire en 2024 sa participation, votée le 31 mai 2021, au programme de ravalement de façades privées initié par la communauté d'agglomération (CA) « Meuse Grand Sud » concernant les cœurs historiques de Fains et Veel. En complément de l'aide apportée par la CA l'intervention financière de la commune est la suivante : Pour un ravalement dit « classique » sur maçonnerie pierre enduite, elle sera égale à celle accordée par la CA soit 1 000 € ou 2 000 € maximum. Pour un ravalement sur une façade de pierre de taille apparente, elle sera de 35 % du coût TTC des travaux avec un maximum de 8 400 €.

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE REQUALIFICATION URBAINE DES TROTTOIRS RUE D'EGREMONT 2<sup>ème</sup> TRANCHE** : Diverses modifications d'un montant total de 9 830,00 € HT soit 11 796,00 € TTC font passer le marché de 108 495,00 € HT à 118 325 € HT soit 141 990,00 € TTC (+ 9,06 %). Pour mémoire l'estimation de ces travaux était de 143 614,80 € TTC.

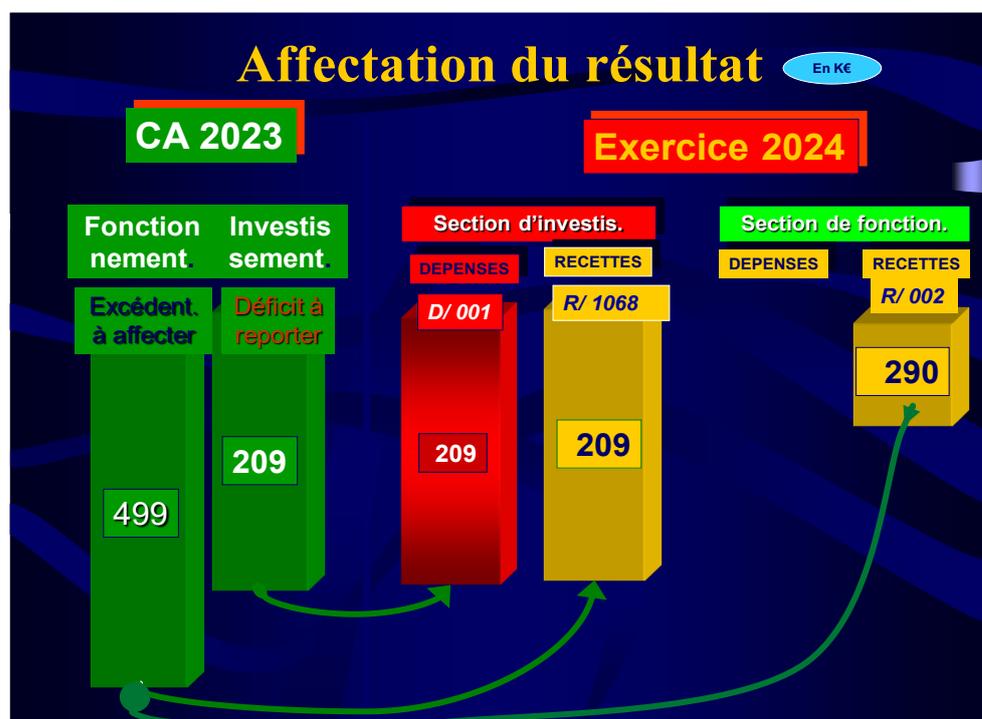
**EXTENSION HALTE-GARDERIE ET RESTRUCTURATION ÉCOLE MATERNELLE - MAIRIE DE FAINS -VEEL » ATTRIBUTION DES MARCHES** : La commission d'appel d'offres du 19/02/2024 et du 4/03/2024 pour une analyse complémentaire du lot 10 (remplacement des dalles de carrelage de l'entrée de la mairie) a attribué les marchés comme suit : MICHEL TP : Lot 1 VRD Espaces verts : 149 917,95 € BELLORINI : Lot 2 Démolition : 19 777,00 € - BELLORINI : Lot 3 Gros œuvre Ravalement et Façade pierre : 239 908,61 € - LEBRAS FRERES : Lot 4 Charpente bois : 32 000,00 € - VIGNOT ET CIE : Lot 5 Charpente métallique : 18 766,00 € - LEBRAS FRERES : Lot 6 Etanchéité Couverture Bardage : 104 500,00 € - MIROITERIE DU FOULTOT : Lot 7 Menuiserie extérieure aluminium Métallerie : 112 000,00 € - TABACCHI : Lot 8 Doublage Cloisons Plafonds : 72 558,88 € - STEINER MENUISERIE : Lot 9 Menuiserie extérieure et intérieure bois : 57 652,10 € - MELOCCO JEROME : Lot 10 Revêtements de sols Faïence : 22 374,70 € - TONNES : Lot 11 Peinture : 15 237,50 € - LORRAINE ENERGIE : Lot 12 Chauffage Ventilation Plomberie sanitaire : 153 201,00 € - ABI ELECTRICITE: Lot 13 Electricité: 79 904,22 € - TK ELEVATOR : Lot 14 Ascenseur 26 400,00 €.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)** : La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la transaction suivante : propriété située au 3 Avenue de la Guédotte.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET GENERAL



Les dépenses réelles de fonctionnement (1 414 219 €) augmentent de 4,42 % et les recettes réelles (1 839 228 €) augmentent de 1,02 % par rapport à 2022. La marge brute de 425 009 € complétée du résultat de fonctionnement 2021 reporté de 80 278 € et diminuée de 5 636,50 € forment le résultat de fonctionnement de 499 650,66 €.



**Résultat de fonctionnement de l'exercice :**

499 650,56 €

**Déficit d'investissement à solder par capitalisation partielle du résultat de fonctionnement :**

208 806,56 €

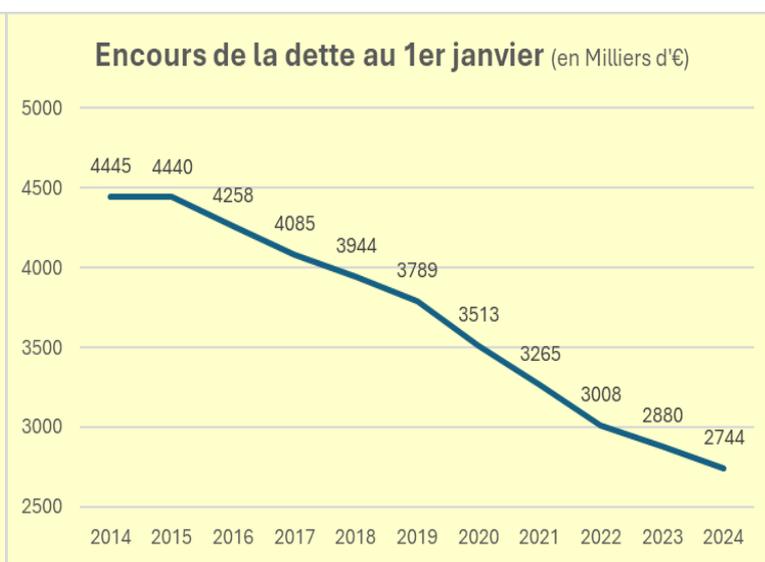
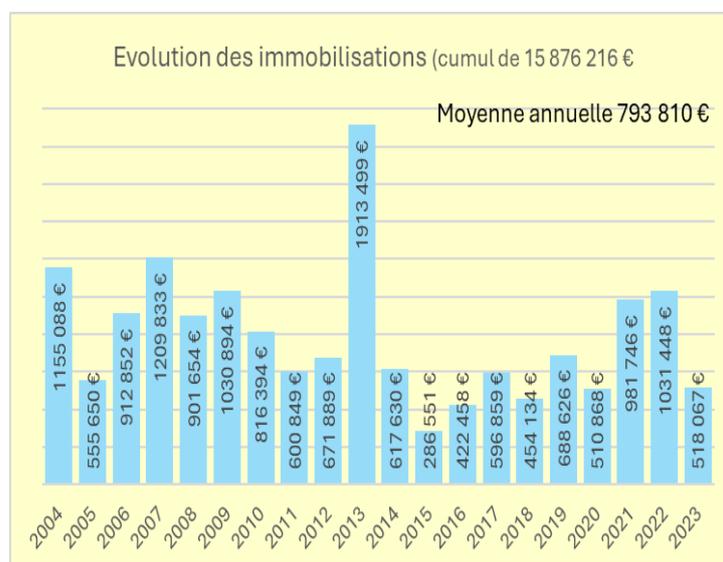
**Résultat de l'exercice à maintenir en fonctionnement :**

290 844,00 €



## IMMOBILISATIONS REALISEES SUR L'EXERCICE 2023

Place de la mairie	25 623,02 €
Trottoir rue d'Egremont 1ere tranche	186 271,90 €
Luminaires rue Pré-Hugot et impasse des Coteaux	9 177,60 €
Enfouissement réseaux rue d'Egremont 1ère Tranche	22 626,70 €
Enfouissement réseaux rue d'Egremont 2ème Tranche	60 397,90 €
Vidéoprotection	14 288,40 €
<b>TOTAL Voirie et réseaux divers</b>	<b>318 385,52 €</b>
Salle des Verreries - rafraichissement	35 554,51 €
Salle des Verreries - poutre béton	3 111,00 €
Eglise St Martin - Dé portail	1 327,80 €
Salle Rostand - porte d'entrée	5 422,80 €
Ilot Garderie-Ecole-Mairie	43 638,00 €
Studio cabinet médicale - Châssis	2 172,00 €
<b>TOTAL Bâtiments</b>	<b>91 226,11 €</b>
Terrains	7 741,96 €
Matériel d'atelier - Desherbeur	1 019,00 €
Matériel d'outillage - Outillage	1 383,30 €
Matériel Urbain et de sécurité - Abribus	8 821,67 €
Matériel Urbain et de sécurité - Barrières	3 474,91 €
Matériel Urbain et de sécurité - Panneaux de signalisation	1 397,84 €
Matériel Urbain et de sécurité - Signalisation verticale	27 778,92 €
Matériel Urbain et de sécurité - Extincteurs et plan de sécurité	5 637,60 €
Matériel informatique - Tableaux inter actifs	5 560,80 €
Matériel informatique - Ordinateurs Portables	1 822,00 €
Matériel informatique - Logiciel prestataire informatique JVS	7 176,00 €
<b>TOTAL Acquisitions</b>	<b>71 814,00 €</b>
Travaux en forêt et élagages	17 629,78 €
Subventions pour ravalement de façades privées	5 495,00 €
Etudes pour ilot Garderie-Ecole-Mairie	23 091,00 €
Etude pour circulation chemin de Tourteloup	3 780,00 €
<b>TOTAL Aménagements et Etudes</b>	<b>49 995,78 €</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS REALISEES</b>	<b>531 421,41 €</b>



## Analyse du compte administratif 2023

Ratios obligatoires pour les communes :

3 500 habitants \* - 10 000 habitants \*\* non obligatoires \*\*\*

RATIOS	Commune Fains-Veel			Natio- nal
	2021	2022	2023	Nat
Dépenses réelles de fonctionnement / Population *	587	625	654	788
Recettes réelles de fonctionnement / Population *	782	833	851	863
Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement ***	24,9	25	23,1	17,1
Dép. réelles de fonct. et remb. dette / Recettes réelles de fonct.*	88,0	89,3	91,8	87,4
Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement **	44,6	44,4	44,2	44,7
Dotation globale de fonctionnement / Population *	143	144	145	156
Imposition directes / Population *	396	420	451	434
Impôts et taxes / Recettes réelles de fonctionnement ***	64,0	63,9	67,0	63,7
Dépenses d'équipement brut / Population *	444	476	246	319
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement **	56,8	57,2	28,9	36,9
Encours de la dette / Population *	1359	1329	1272	600
Encours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement *	1,74	1,59	1,49	0,7
Encours de la dette / Epargne brute ***	7	6,4	6,5	4,1
Intérêts / Capital ***	3,4	3,3	3,3	2,4

**National = référence 2021 - Population = 2 184 habitants. Les comparaisons sont établies avec les communes de 2 000 à 3 500 habitants**

**Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant** tous comme celles des recettes de fonctionnement augmentent mais restent inférieures à la moyenne nationale.

L'excédent de recettes sur les dépenses forme la **marge brute** Sa comparaison aux recettes de fonctionnement donne le taux d'épargne brute. Plus celui-ci est élevé, meilleur sera le niveau d'autofinancement des investissements et donc un moindre recours à l'emprunt. Notre taux d'épargne brute est satisfaisant.

Concernant le ratio des **dépenses réelles de fonctionnement cumulées avec le montant du remboursement de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement**, cent est la limite qui ne devrait pas être dépassée. . Ce ratio est dans la norme nationale.

**Le poids des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement** fléchi légèrement et demeure inférieur à la moyenne nationale.

**La dotation globale de fonctionnement par habitant** se stabilise. Incidence de la diminution des dotations de l'État et de la baisse de population.

**Le produit des impositions directes** augmente. Incidence de l'augmentation des bases fiscales.

**Le poids des impôts et taxes** dans les recettes réelles de fonctionnement est supérieur à la moyenne.

**Les dépenses d'équipement brut** . Baisse des investissements en 2023 après les augmentations en 2021 et 2023 avec l'aménagement de la place et ses abords, ainsi que la transformation de l'ancien presbytère en Maison d'Assistantes Maternelles.

**Si l'encours de la dette justifié par l'importance des investissements** reste supérieure à la moyenne nationale, il continue de décroître par rapport à son plus haut niveau de 2013.

**Le rapport de l'encours de la dette aux recettes réelles de fonctionnement et à l'épargne brute** est en diminution.

**L'intérêt de la dette** reste stable et s'explique par un encours de la dette à taux fixe.

# BUDGET PREVISIONNEL 2024

## Le fonctionnement au quotidien

DEPENSES 1 916 827 €	RECETTES 1 916 827 €
Fonctionnement des services et gestion du patrimoine 539 502 €	Recettes des services et du domaine 181 366€
Charges salariales 666 981 €	Impôts et taxes 1 273 264 €
Subventions et participations 173 244 €	Atténuation de salaires 25 761 €
Intérêts des emprunts 113 300 €	Dotations de l'Etat et autres participations 366 521 €
Autres dépenses 28 830 €	Loyers et autres 69 915 €
Épargne pour Investissements 394 970 €	

Ce budget s'inscrit dans un contexte inflationniste, les revalorisations salariales, la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, le cout des énergies. Les charges à caractère général augmentent de 5,46 %. Les principaux impacts sont l'augmentation de l'eau passant de 10 000 € à 14 000 € (consommation consécutive à la sécheresse et l'augmentation du prix de 28,80 %). Les dépenses d'énergie évoluent de + 12,90 % (93 000 € à 105 000 €). Les prestations d'entretien du patrimoine et les contrats de maintenance évoluent de + 5,40 % et les recours aux autres services de + 6,66 %.

Les charges salariales augmentent de 7,62 % sous l'effet de l'augmentation de la valeur du point d'indice (salariés + élus), d'un agent en maladie depuis mars 2023, de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (9 160 €) du recours aux compétence pour renfort en période de fleurissement et de menus travaux (5 000 €). Le budget est établi sur la base d'un effectif constant tenant compte des mobilités du personnel.

Les autres charges de gestion baissent de 2,57 % (Subventions et participations en diminution (- 8 000 € / caisse des écoles, + 1 000 € / CCAS) .

Les charges financières augmentent de 13,09 % sous l'effet de la hausse des taux d'intérêts et notamment celui de la ligne de trésorerie passant de 0,6350 % à 4,378 %.

Les recettes des services et du domaine augmentent de 11,53 % (redevance du centre de loisirs, coupes de bois, revenus des immeubles et remboursements divers par les particuliers)

Les impôts et taxes progressent de 5,52 % avec une revalorisation des bases de 3,9 % (52 335 €) et de l'augmentation des taux de 2 % (+ 23 630 €) et des droits de mutations (+ 5 000 €).

Les dotations de l'Etat et autres participations augmentent de 1,77 %.

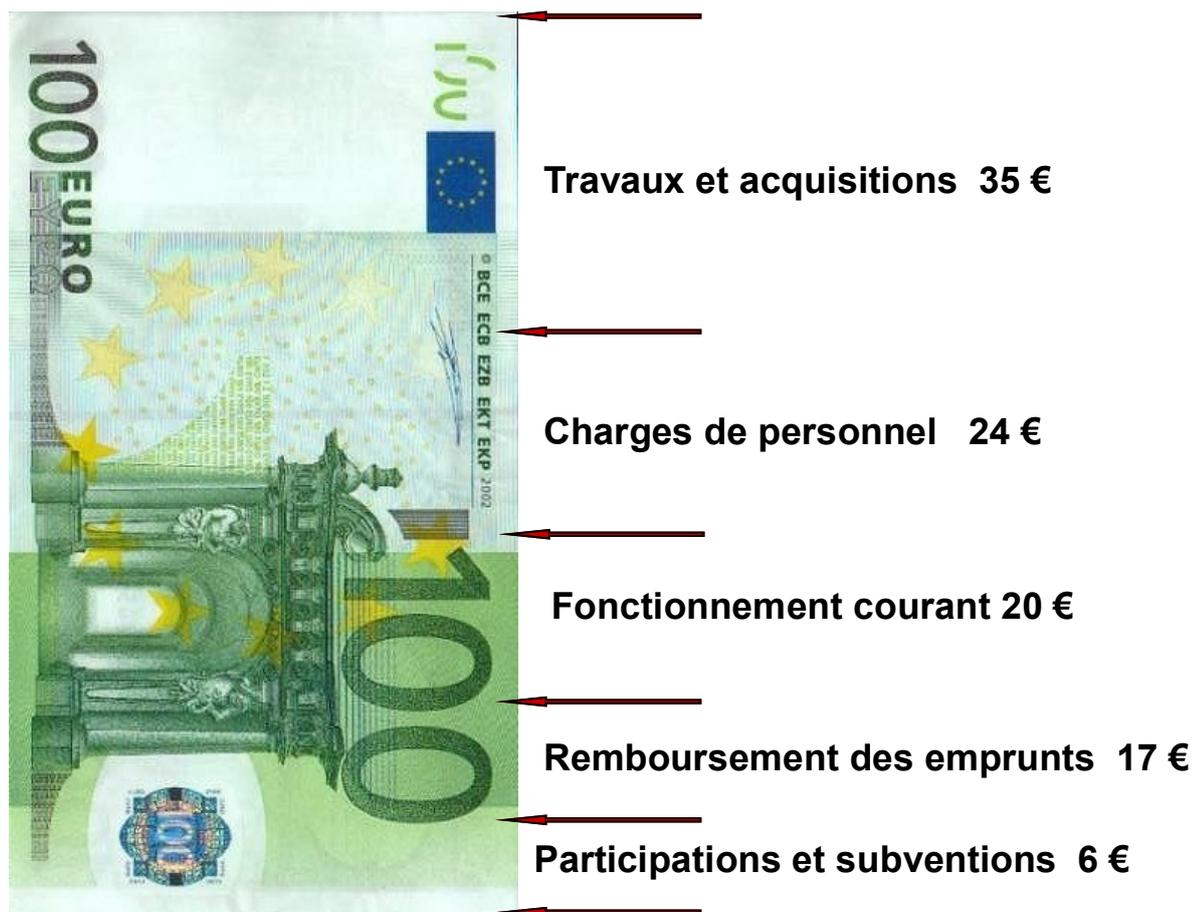
L'épargne prévisionnelle de l'année de 394 970 € autofinancera les investissements après avoir assuré le remboursement de l'annuité de 290 884 €. Le désendettement se poursuit avec un recours à l'emprunt de 145 000 € soit 50 % du remboursement de l'annuité 2024.

Les recettes d'investissement comprennent le fonds de compensation de la TVA (77 261 €), la taxe locale d'équipement (3.000€ ) et des subventions (329 073€).

## et l'investissement pour l'avenir

DEPENSES 1 267 321 €	RECETTES 1 267 321 €
Travaux et acquisitions 975 438 €	FCTVA—TLE 80 261
Remboursement des emprunts 291 884 €	Subventions 329 073 €
	Emprunt d'équilibre + cautionnement 172 773 €
	Epargne: -de l'année 394 970 € -antérieure 290 244 €

Pour 100 euros dépensés par la Commune la répartition est la suivante :



## BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

### Section de Fonctionnement

En milliers d'euros

Chapitres		Propositions du maire		Chapitres		Propositions du maire	
		En K€	Rappel 2023			En K€	Rappel 2023
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>113,63</b>	<b>112,92</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>113,63</b>	<b>112,92</b>
011	Charges à caractère général	49,90	43,18 4,36	70	Produits des services	78,01	69,75 -0,06
012	Charges de personnel	56,21	63,77	74	Subventions et participations	34,00	38,00
65	Autres charges de gestion courante	0,50	0,10	002	Excédents antérieurs reportés	1,62	0,81 4,42
68	Amortissements	1,36	1,36				
	Virt à l'investissement	4,00					
	Excédent de l'exercice 2024	1,66	0,15				

## Détail des investissements prévus sur 2024

Programme 2024	Montants	Subventions
<b>Acquisitions</b>	<b>26 642 €</b>	<b>0 €</b>
Terrains	2 030 €	
Instruments de musique	3 000 €	
Remorque 2 essieux	3 436 €	
Matériels et logiciels informatiques - mairie	1 000 €	
Ecrans numériques interactifs - école élémentaire	10 000 €	
Logiciels JVS	7 176 €	
<b>Matériel Urbain</b>	<b>5 573 €</b>	<b>0 €</b>
Bac à verres enterré	5 573 €	
<b>Forêt</b>	<b>22 193 €</b>	<b>0 €</b>
Travaux sylvicoles - Plantations	22 193 €	
<b>Etudes</b>	<b>14 500 €</b>	<b>0 €</b>
Réhabilitation stade	14 500 €	
<b>Voirie</b>	<b>353 372 €</b>	<b>65 281 €</b>
Trottoirs rue d'Egremont	154 459 €	53 850 €
Chemin piétonnier entre Véel-Combles	11 431 €	11 431 €
Vaux Mourot	144 488 €	
Bégarenne	42 994 €	
<b>Réseaux</b>	<b>2 575 €</b>	<b>0 €</b>
Pré-Hugot luminaire	2 575 €	
<b>Bâtiments</b>	<b>540 582 €</b>	<b>263 793 €</b>
Stade (Ballon eau chaude)	6 846 €	
Ecole maternelle (Vidéophone)	1 935 €	
Ecole élémentaire (façade)	13 724 €	
Rostand (Façade + huisseries)	18 898 €	
Salles des verreries (Maçonnerie)	5 648 €	
Ilot mairie-école	493 531 €	263 793 €
<b>Subventions à verser</b>	<b>10 000 €</b>	<b>0 €</b>
Ravalement des façades privées	6 000 €	
Caisse des écoles (Chaudière)	4 000 €	
<b>TOTAL des programmations 2024</b>	<b>975 437 €</b>	<b>329 074 €</b>
<b>Reste à réaliser au 31/12/2023</b>		
Vidéo protection		14 900 €
Circulation douce	6 600 €	3 850 €
Ilot mairie-école		4 284 €
Réseaux rue Egremont ENEDIS 1ère tranche	25 259 €	20 599 €
Réseaux rue Egremont ENEDIS 2ème tranche	20 322 €	54 766 €
Réseaux rue Egremont Commune 2ème tranche	10 448 €	
Réseaux rue de Véel	13 620 €	
Trottoir rue Egremont 1ère tranche		2 516 €
M.A.M.		2 240 €
<b>TOTAL des restes à réaliser 2023</b>	<b>76 249 €</b>	<b>103 155 €</b>
<b>TOTAL des programmations + Restes à réaliser</b>	<b>1 051 686 €</b>	<b>432 229 €</b>

# EVOLUTION DES TAUX

## Taux votés par la Commune

Nature des taxes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Habitation	14,11	14,26	14,26	14,26	14,26	14,26	14,26	14,55
Foncier bâti	20,37	20,58	20,58	20,58	20,58	47,47	47,47	48,42
Foncier non bâti	42,10	42,53	42,53	42,53	42,53	42,96	42,96	43,82
Habitation:	Depuis sa suppression sur les résidences principales, ne concerne que les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans.							
Evolution des taux : reconduction de ceux de 2022	Pour compenser la perte de la taxe d'habitation les communes ont perçu à compter de 2022 le produit de la taxe sur le foncier bâti que percevait le Conseil Départemental (Ce qui explique le passage de ce taux de 20,58 à 47,47%).							

## Taux votés par la Communauté d'Agglomération

Nature des taxes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
C.F.E.	23,60	23,84	24,32	24,32	24,32	24,32	24,32	24,32
Habitation	12,32	12,44	12,69	12,69	12,69	12,69	12,69	12,69
Foncier bâti						2,00	2,00	2,00
Foncier non bâti	1,88	1,90	1,94	1,94	1,94	1,94	1,94	1,94
Ordures ménagères	11,53	11,53	11,31	11,19	11,19	11,19	11,19	11,19

## EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU (Tarifs votés par la Communauté d'Agglomération)

Composantes	2022	2023	2024	Ev./N-1
Eau	1,788 €	2,492 €	2,492 €	0%
+ Taxe Redevance pollution	0,220 €	0,220 €	0,220 €	0%
+ Taxe Redevance réseaux de collecte	0,185 €	0,185 €	0,185 €	0%
+ Taxe Prélèvement	0,066 €	0,066 €	0,066 €	0%
+ Assainissement	1,597 €	2,008 €	2,008 €	0%
= Prix du M3 HT	3,856 €	4,971 €	4,971 €	0%
= Prix du M3 TTC	4,149 €	5,344 €	5,344 €	0%
Abonnement annuel eau (15 mm)	32,280 €	44,310 €	44,310 €	0%
Abonnement annuel assainissement	19,800 €	25,740 €	25,740 €	0%
<b>Tarif global pour 120 M3</b>	<b>530,16 €</b>	<b>711,33 €</b>	<b>711,33 €</b>	<b>0%</b>